



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 14 février 2023

Pollution atmosphérique : il faut agir !

Île-de-France, Seine-Maritime, Eure, Alsace, Rhône, Var : les alertes pollution se multiplient pour la journée du 14 février 2023. Les agent-es de l'Éducation nationale qui travaillent dans les zones concernées ont reçu par voie hiérarchique les recommandations des pouvoirs publics dans cette situation d'alerte puisque un épisode de pollution aux particules (PM10) est prévu pour le 14 février 2023.

La pollution de l'air serait responsable de 48 000 à 100 000 décès prématurés par an en France.

Parmi les recommandations des pouvoirs publics envoyées aux personnels de l'Éducation nationale, on note l'utilisation des moyens de transports les moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage, mais aussi la maîtrise des consommations énergétiques.

Pour SUD éducation, ces mesures ne devraient pas relever de l'urgence mais bien du quotidien des agent-es publics. Depuis 5 ans, ces pics de pollution sont récurrents. Les autorités prennent des mesures qui restent trop ponctuelles, elles arrivent trop tard et elles n'agissent pas sur la pollution quotidienne, toute aussi nocive, en particulier pour les populations les plus précaires.

Il y a urgence à agir sur les causes de cette pollution. L'Éducation nationale doit participer à cet effort.

Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de milliers de trajets superflus tous les jours. Les suppressions de poste et les diminutions de dotations horaires amènent les personnels à se déplacer de plus en plus loin de chez elles et eux, et souvent sur plusieurs établissements pour pouvoir compléter un poste. De plus, il faut encourager d'autres mobilités avec une campagne d'information des personnels de l'existence du forfait mobilité

l'augmentation à 400 € du forfait mobilité durable et plus largement, une véritable augmentation de l'offre de transports en commun afin de permettre à tous les personnels de l'Éducation nationale de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail sans avoir besoin de recourir à la voiture.

De même, la recommandation de limiter l'utilisation du chauffage dans les bâtiments risque de conduire les personnels à choisir entre avoir froid ou respecter l'impératif écologique de maîtrise de la consommation énergétique. Cette situation n'est pas acceptable et elle devrait être anticipée.

SUD éducation revendique un plan de rénovation et de reconstruction du bâti scolaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations...) et en eau ainsi que le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...).

SUD éducation est présent aux côtés des personnels pour leur donner les outils syndicaux pour gagner un vrai plan d'urgence pour l'écologie dans l'Éducation nationale et pour protéger leur santé.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

